Afin de bien démarrer votre période d'inscriptions de la saison été 2020, voici des points importants à retenir.

1. Bordereau d'affiliation de club

Préparer le bordereau d'affiliation de club, en mettant à jour, dans PTS REGISTRARIAT, les informations de club, de personnel de club et des administrateurs. L'imprimer, le faire signer et le faire parvenir à Soccer Estrie au plus tard le 15 mars 2020.

2. Écrire en lettres majuscules

À l'exception du courriel, toutes les informations que vous entrez dans PTS REGISTRARIAT, y compris l'adresse, doivent être en lettres majuscules seulement, sans accent, tréma ou cédille.

3. **Saison été 2020**

Bien vérifier que vous êtes dans la saison été 2020.

4. Bordereau d'affiliation

Le bordereau est toujours obligatoire. La signature par contre n'est plus une obligation pour les membres qui renouvellent leur inscription. Seul les nouveaux joueurs, ceux qui ne se sont jamais inscrits auprès de votre club, auront à signer le bordereau.

5. Dépôt des bordereaux d'affiliation des joueurs et des entraîneurs.

Les bordereaux doivent être déposés à Soccer Estrie dans les délais requis.

DATE	POURCENTAGE À REMETTRE
15 mars	50 %
15 avril	75 %
15 mai	90 %

6. **Courriel**

Vous savez tout comme nous qu'un courriel peut très facilement être remplacé par un autre. **Prendre le temps de vérifier si le courriel inscrit dans PTS REGISTRARIAT est encore valide.**

7. **Doublons**

Pour les éviter, demander une pièce d'identité, telle que le carte d'assurance maladie, et écrire le nom tel qu'inscrit sur la carte. On s'assure ainsi qu'il est écrit sans faute et au complet. On évitera d'avoir pour le même membre plusieurs entrées : JEAN-FRANCOIS LEBEL-GRENIER ET JEAN-FRANCOIS GRENIER OU JEAN-FRANCOIS LEBEL GRENIER.

8. Membres validés, retirés et remis dans la base de données PTS REGISTRARIAT

Lorsqu'un membre est validé par Soccer Estrie dans PTS REGISTRARIAT, et que, pour une raison ou une autre, il est retiré de la base et par la suite remis comme membre actif, **il faut, dans ce cas, le valider de nouveau**. Pour ce faire, aviser le registraire de la région par courriel. <u>registrariat@soccerestrie.qc.ca</u>

9. Comment remettre un joueur dans son club d'origine pour la saison été 2020 après une libération au cours de la saison hiver 2019-2020 pour jouer dans un autre club

- ✓ Vous n'avez pas à demander de libération.
- √ Vous vous assurez d'être dans la saison été 2020.
- ✓ Vous avez en main la date de naissance du membre.
- ✓ Cliquez sur MEMBRE et ensuite sur RECHERCHER.
- ✓ Dans la section RECHERCHER MEMBRES, vous inscrivez le numéro ID ou encore le nom du membre.
- ✓ Cliquez sur RECHERCHER DANS VOTRE BASE DE DONNÉES. Le membre apparaît dans l'encadré en dessous.
- ✓ Cliquez sur MOUVEMENT. La fenêtre GESTION DU MOUVEMENT DU MEMBRE s'ouvre.
- ✓ Inscrivez la date de naissance et cliquez sur RECHERCHER.
- ✓ Dans la nouvelle fenêtre, dans la section ACTION, cliquez sur RETOUR CLUB.

10. **Photo**

Lorsqu'un membre, qui jouait pour un autre club, se présente pour s'inscrire auprès de votre club, vous n'avez pas à reprendre sa photo de façon systématique. Prenez plutôt le temps de vérifier la date d'expiration de la photo. Cette date apparaît sur le bordereau d'affiliation du membre dans la section *RÉSERVÉ AU CLUB*. Si la photo est toujours bonne et que votre club n'a pas la carte du membre, faites un trait de marqueur sur le numéro en haut du bordereau et la registraire régionale se fera un plaisir de vous imprimer une carte et ce, sans frais.

S'il arrive quand même qu'une photo soit reprise avant la date d'échéance et que l'impression d'une carte soit nécessaire, étant donné que le logiciel PTS REGISTRARIAT ne peut pas reconnaître la carte comme une carte de membre à imprimer, puisque pour lui, même avec une nouvelle photo prise avant échéance, la date d'expiration demeure la même qu'avant la prise de photo, faites tout de même un trait de marqueur sur le numéro de membre. De cette manière, vous vous assurez de recevoir toutes les cartes dont vous avez besoin.

Les photos ne peuvent être prises qu'avec le logiciel PTS IMAGEID. Pour les joueurs de classe AA et AAA, il n'est pas permis de prendre une photo d'une photo. Pour les joueurs des autres classes, il est conseillé de le faire le moins possible.

11. Filtration des bénévoles

Afin de prévenir tout abus ou excès de la part de nos bénévoles, la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire. Les entraîneurs, entraîneurs-assistants et gérants d'âge majeur des catégories U4 à U18 doivent remplir un formulaire de consentement de vérification des antécédents judiciaires. La filtration est valide trois ans.

Une fois le formulaire rempli, inscrire sur le bordereau du membre dans la petite section entraîneur, à côté d'*Année de filtration policière*, l'année où la filtration prendra fin. Si c'est l'entraîneur d'une équipe senior, inscrivez *équipe senior* dans la même section. S'il s'agit d'entraîneurs pour les catégories U4 à U8, inscrire la catégorie dans la même section.

N'oubliez pas d'entrer les informations dans le PTS REGISTRARIAT. Pour ce faire, dans PTS REGISTRARIAT, vous cliquez sur MEMBRES et ensuite sur FILTRATION POLICIÈRE. Dans la section TYPE MEMBRES, cliquez sur TOUS, choisissez la saison ÉTÉ 2020, inscrivez une date d'expiration dans la case VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS EXPIRE AVANT LE et faites RECHERCHER. Parmi la liste de membres trouvés, cochez ceux que vous désirez et entrez la DATE DE VÉRIFICATION et la DATE D'EXPIRATION.

Prenez note que la date d'expiration des vérifications des antécédents judiciaires faites en 2020 à inscrire dans le PTS REGISTRARIAT est le 2022-12-31.

Pour terminer il est important de retenir qu'il vaut mieux viser la perfection et la manquer que viser l'imperfection et l'atteindre.